

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF542

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 78 TER

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer au taux :

« 60 % »,

le taux :

« 55 % ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 6, substituer au taux :

« 35 % »,

le taux :

« 40 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la ventilation des parts « Natura 2000 » et « Cœur de parc » de la nouvelle dotation de protection de la biodiversité, telle que prévue à l’Assemblée nationale.

Comme l’avait rappelé le Gouvernement en séance publique au Sénat, cet équilibre satisfait les élus.